

7 - Accompagnement financier : Co-financement journée de prévention (employeurs CNRACL)

Ce dispositif d'accompagnement est ouvert à tout employeur ayant des agents affiliés à la CNRACL et qui souhaite organiser une journée sur la thématique de la prévention des risques professionnels

Objet



L'objectif de ce dispositif est de favoriser le développement d'une culture prévention et santé au travail à l'échelon local.
Ces journées peuvent être organisées par les employeurs immatriculés à la CNRACL, quel que soit leur versant d'appartenance (collectivités, établissements de santé, centres de gestion...).

Conditions d'éligibilité



Pour bénéficier de cet accompagnement, vous devez :

- ✓ être immatriculé à la CNRACL et être à jour de vos cotisations,
 - ✓ avoir au moins un agent affilié à la CNRACL,
 - ✓ ne pas avoir d'accompagnement en cours financé par le FNP,
 - ✓ disposer d'un document unique à jour.
-
- ✓ Le FNP doit obligatoirement être invité à la journée,
 - ✓ Le logo du FNP doit être présent sur les supports de communication,
 - ✓ Une présentation du FNP est à diffuser lors la journée.

Modalités



- ✓ Prise en charge de 50 % du coût global, plafonné à 2 000 €
- ✓ Une seule participation financière par an

Dépôt de la demande



Compléter le formulaire de demande, [téléchargeable ici](#), et le transmettre à : demarche-prevention@caissedesdepots.fr

Versement



Versement unique à l'issue de la journée sous production des livrables.

Les livrables attendus sont :

- ✓ Avant la réalisation de la journée de prévention : les supports de communication définitifs avec logo FNP de la CNRACL,
- ✓ Après la réalisation de la journée de prévention : le bilan complété (modèle en annexe 2 du dossier de demande, les factures afférentes et la grille de dépenses (en annexe 3 du dossier de demande).

Contacts



Pour toute question ou demande de précisions :

demarche-prevention@caissedesdepots.fr

[*Rubrique dédiée sur la Prévention du FNP du site internet de la CNRACL*](#)

[*Page Prévention*](#)